

Pose d'un store rétractable avec armature (en zone à bâtir)

Objet soumis à autorisation

LATC art. 103 - Aucun travail de construction ou de démolition, en surface ou en sous-sol, modifiant de façon sensible la configuration, l'apparence ou l'affectation d'un terrain ou d'un bâtiment, ne peut être exécuté avant d'avoir été autorisé.



Conditions :

- La parcelle n'est pas située « hors de la zone à bâtir ».
- Pour les bâtiments recensés en note « 1, 2 et 3 », le dossier sera soumis à la direction générale des immeubles et du patrimoine (DGIP) pour préavis.
- Pourrait être autorisée à raison d'une installation par parcelle ou par lot.
- Doit être accolée à la façade du bâtiment.
- L'installation doit s'intégrer à la construction existante.
- Prévoir une structure fine.
- Autorisée uniquement pour des terrasses.

Cas 1 : Installation jusqu'à **12 m² maximum**

→ ne sera pas pris en compte dans le rapport de la surface bâtie

Procédure :

- Dispense d'autorisation, signature de tous les propriétaires du bien-fonds.
- La signature des voisins n'est pas requise.

Cas 2 : Installation **> 12 m² jusqu' à max 40 m²**

→ ne sera pas pris en compte dans le rapport de la surface bâtie

→ ne sera pas prise en compte pour les distances aux limites

→ en bordure de domaine public : respecter la limite des constructions

Procédure :

- Dispense d'enquête publique avec signature de tous les propriétaires du bien-fonds.
- La signature des voisins est requise.

Cas 3 : Installation > 40 m²

- sera prise en compte dans le rapport de la surface bâtie
- respecter les distance aux limites ou la limite des constructions

Procédure :

- Dispense d'enquête publique avec signature de tous les propriétaires du bien-fonds.
- La signature des voisins est requise.

* * * * *

Afin de nous permettre cette analyse, les documents suivants sont à produire et à remettre en **2 exemplaires** :

- un **extrait cadastral** à l'échelle (500è ou 200è) sur lequel sera reporté, en rouge, l'emplacement de l'objet projeté (avec cotes). Ce document peut être téléchargé gratuitement sur « <https://map.cartoriviera.ch> » ;
- plans sur lesquels figurent les dimensions, descriptif de l'objet, photos, esquisses, prospectus, nécessaires à la compréhension du projet ;

Demeurent réservés d'éventuels compléments demandés par notre service.